

Histoire Quand être
femme juriste relevait
de l'audace
ENQUÊTE, PAGE 3

Cour d'appel
Les femmes accourent
à la Cour
REPORTAGE, PAGES 4-5

Rencontre Hélène
Judes, la voix féminine
de la justice aixoise
RENCONTRE, PAGE 6

Le Themis

**AIX-EN-PROVENCE
QUAND LE SEXE
PESE DANS LA
BALANCE**

Cour d'appel d'Aix-en-Provence depuis la place des Précheurs - Juliette Bianeis

Le Themis

EDITO de Gabriel MOSER**A Aix, le droit fait jurisprudence**

Il y a de la justice dans l'air. Sous le soleil printanier aixois, les affres et autres inquiétudes de la vie publique et judiciaire, peuvent souvent apparaître lointaines.

Pourtant, derrière cette douceur d'apparat, se cache aussi des habits d'apparats : les robes des juges qui, elles, ne trompent pas et nous ramènent bien vite à la réalité. Derrière l'image de carte postale d'Aix-en-Provence, ses rues pavées et son architecture chamarrée, l'activité judiciaire bat son plein.

Depuis le XVI^e siècle, le Palais Comtal, qui abrite aujourd'hui la cour d'appel, est un haut lieu de la justice. Tribunal de provenance dans les années 1700, si son activité a évolué, son cadre, lui, n'a pas varié. Aujourd'hui, il concentre 10% des affaires jugées en France.

Institution doyenne, sa longévité en fait aujourd'hui non seulement un haut lieu judiciaire aixois, mais aussi national.

La petite société aixoise toute de noir vêtue s'anime également du côté du Tribunal judiciaire. Inauguré l'an dernier en

grande pompe par le Garde des Sceaux de l'époque, Eric Dupond-Moretti, il tranche avec la solennité et le cadre historique de la Cour d'appel.

Si un niveau de juridiction sépare ces deux entités, c'est également une vision de la justice et une histoire qui diffèrent. Les oripeaux ondoyants - et parfois encombrants - de la cour d'appel n'ont pas cours au Tribunal. Dans cet écrin de modernisme où la lumière transperce la salle des Pas perdus, le souffle d'une justice du XXI^e siècle semble essaimer.

Ce vent de fraîcheur et ce mouvement sont pleinement incarnés par Hélène Judes, nouvelle présidente du Tribunal Judiciaire aixois.

En 2020, Gwenola Joly-Coz, fraîchement nommée Présidente du Tribunal Judiciaire de Pontoise, relevait que la justice ne laissait pas encore « suffisamment de place aux femmes ». Fondatrice de l'association Femmes de justice, son mouvement semble aujourd'hui trouver un écho, à Aix comme dans le reste de l'Hexagone.

« Je souhaite dresser le portrait de ces



Gabriel Moser rédacteur en chef - JB

femmes oubliées, comme Simone Rozès, première présidente de la Cour de Cassation » soulignait Joly-Croz. Ce n'est que par la mémoire et le rappel de l'histoire qu'une féminisation acceptable et acceptée de la société pourra se faire. Et, partant, saura la transcender.

A Aix, il y a de la justice dans l'air. Et l'ère change.

«A Aix, le souffle d'une justice du XXI^e siècle semble essaimer.»

Avril 2025 - Prix 8.40€

Société Le Thémis SAS
(société éditrice)
34, Cours Mirabeau
13100 Aix-en-Provence



Directeur des rédactions
Jean-Baptiste Perrier

Directeur délégué de la rédaction
Juliette Bianeis

Directeur artistique
Juliette Bianeis

Rédacteur en chef

Gabriel Moser

Directeur délégué du pôle news
Virginie Schadler

Editeurs
Damien Frossard
Pierre Bentata

Impression 3 avenue du Général de Gaulle, Bouc-Bel-Air

Pour vous abonner Lundi au vendredi de 7h à 18h ; sam de 8h à 13h au 04 23 45 67 64 .

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.
Origine du papier : Bretagne.

Le courageux destin de Marguerite et Marie-Thérèse Isnard

Le 15 novembre 1900, Marguerite Isnard devient la première femme inscrite à la Faculté de Droit d'Aix. Après les facultés, se sont les portes du prétoire qui s'ouvrent enfin.

« En consultant les registres d'inscription de la Faculté de Droit d'Aix, conservés aux Archives départementales à Marseille, j'ai retrouvé la trace de Marguerite et de sa sœur Marie-Thérèse, qui suivra les pas de sa cadette en s'inscrivant à son tour durant l'année universitaire 1906-1907 », explique Sarah Ferrand. C'est ainsi que la jeune doctorante a pu reconstituer le destin des deux sœurs, filles de négociant, petites-filles de l'industriel avignonnais Sixte Isnard.

Marguerite s'intègre brillamment à la vie étudiante locale : membre active de l'Association Générale des Étudiants d'Aix, elle participe à la rédaction de La Provence Universitaire. Les pages jaunies de ce bulletin révèlent qu'une fois ses études achevées Marguerite, célibataire de vingt-huit ans, est la première femme à prêter serment devant la cour d'appel de Nîmes en 1906. Neuf ans après Jeanne Chauvin et Sophie Balachowsky-Petit qui ont ouvert la voie à Paris. Marguerite établira ensuite son

cabinet rue Fortia à Marseille, mm si sa s'interrompt rapidement car elle est emportée par la maladie à quarante-trois ans.

Des féministes engagées

Quelques années plus tard, c'est au tour de Marie-Thérèse de prêter serment. Sa prestation intervient en 1914 devant la cour d'appel d'Aix. Marie-Thérèse, devenue Marie-Thérèse Bruel-Isnard, connaît une carrière remarquable, devenant en 1951 la doyenne d'âge des avocates de France, à près de 78 ans !

« Mais au-delà de leur carrière juridique, Marie-Thérèse et Marguerite étaient des féministes engagées », précise Sarah. Marguerite donne des cours de formation, notamment à l'Amicale des employées de commerce. Marie-Thérèse, active à la Ligue française pour le droit des femmes (LFDf) dès 1924, occupe la fonction de secrétaire générale de 1933 à 1935. Aux côtés de Germaine



Sarah Ferrand doctorante à Aix-Marseille Université - VS

Ripert-Emery, elle représente la LFDf lors de la conférence internationale de 1933 à Marseille et participe à l'organisation de la consultation féminine des municipales de 1935. Forte de son engagement militant, Marie-Thérèse figure parmi les femmes interrogées après la promulgation du décret du 21 avril 1944, qui accorde le droit de vote aux femmes. À cette occasion, elle souligne combien cet acte juridique représente une avancée significative vers l'émancipation complète des femmes. Montrant comment le droit - à l'origine objet de leur combat - en est devenu l'arme. Arme que continue de brandir Sarah par la révélation de ses destins oubliés.

par Virginie SCHADLER

66%

des étudiants dans les filières juridiques sont des femmes.

27%

d'avocats aux conseils sont des femmes.

Aix-en-Provence

Les Rachimbourgs font leur show sur le campus Schuman !

Jeudi 3 avril, la faculté de droit d'Aix-en-Provence a été le théâtre du traditionnel spectacle satyrique des Rachimbourgs. Le BDE de droit s'est emparé de l'amphithéâtre Portalis pour un show d'une heure et demie où de nombreux élèves ont parodié leurs professeurs présents dans la salle. Si la forme semble légère, le fond, lui, reste sérieux. Les «Rachs» ont dénoncé, entre autres, des comportements sexistes subis par les étudiantes sur les bancs de la faculté.

JB

Réforme électorale La parité arrive en zones rurales

Quasiment un an jour pour jour avant le grand scrutin municipal de 2026, les maires des communes rurales doivent revoir leur plan. Le parlementaire ont adopté mercredi soir une disposition imposant aux conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants, d'intégrer la parité dans leurs assemblées locales. En 2019, les femmes ne représentaient que 37,6% des élus au sein de ces conseils locaux, contre 48,5% dans les zones non-rurales. Les chaises musicales s'annoncent donc à l'échelle locale l'an prochain.

JB

Une féminisation des professions juridiques

Jusqu'au tournant du XXe siècle, les femmes étaient placées sous l'autorité d'un père, d'un mari. Le droit lui-même entérinait leur exclusion. Si la profession d'avocat leur est accessible dès 1900, celle de commissaire-priseur n'intervient qu'en 1924. Les premières femmes agrégées et professeures de droit ne se trouvent qu'à partir des années 1930-1940. Le reste des professions juridiques — greffier, magistrat, notaire, avocat ou huissier — ne se féminise qu'après l'obtention du droit de vote des femmes.

Concernant les statistiques plus récentes, une véritable féminisation des professions juridiques et judiciaires s'amorcent dans les années 1980. Les études de droit se féminisent massivement, les femmes représentant plus de 60 % des effectifs en faculté.

Cependant, cette réalité ne se reflète pas uniformément dans toutes les carrières. Les statistiques de la mission Égalité femmes-hommes d'Aix-Marseille Université (2016-2022) confirment cette tendance : une surreprésentation fémi-

nine en licence et master, qui tend vers la parité en doctorat. Longtemps exclues des amphithéâtres de droit et des prétoires, les femmes ont dû mener un double combat : d'abord pour étudier le droit, ensuite pour y faire carrière.

Ironie historique. C'est justement le droit — ce même outil qui les avait longtemps tenues à l'écart — qui leur a ouvert les portes des professions juridiques.

VS

REPORTAGE LES FEMMES ACCOURENT.. A LA COUR

Bouches-du-Rhône Quand le sexe pèse dans la balance

Les médias en font leur chou gras : les femmes criminelles passionnent, surtout lorsqu'il s'agit de crimes passionnels. Cette fascination est d'autant plus vive que leur présence dans les tribunaux est marginale : à peine 10 % des condamnations et un maigre 3,5 % des incarcérations. Un chiffre qui explique l'engouement pour l'affaire de la "veuve noire de la Côte d'Azur", jugée par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, le 15 janvier 2019.

Surnommée la «veuve noire de la Côte d'Azur» - en référence à l'araignée dont la femelle tue le mâle après l'accouplement - Patricia Dagorn est accusée d'avoir séduit des hommes mûrs et fortunés, rencontrés via des agences matrimoniales, pour leur soutirer des héritages. Fil après fil, elle use de ses charmes - mais surtout de son valium - pour parvenir à ses fins. L'empoisonneuse : un profil médiatique par excellence. Pernicieuse, venimeuse et envoutante, elle tranche avec la vision traditionnelle de la femme, souvent perçue comme empathique, nourricière et non violente.

Au-delà du récit, la fascination médiatique s'explique aussi par la sous-représentation notable des femmes criminelles. Les statistiques le confirment : elles ont six fois moins de risques d'être mises en cause, neuf fois moins d'être mises en examen, dix fois moins d'être condamnées et trente fois moins d'être incarcérées que les hommes. Stéréotype ? Seulement de la pure statistique. A la barre, féminin et masculin divorcent. A l'épreuve des faits, des différences réelles existent dans les profils criminels. Vengeance, protection des proches et troubles psychologiques : telles sont les principales motivations des femmes criminelles. C'est cet esprit pervers, maquillé

de douceur féminine, qui a conduit Patricia Dagorn à mettre sur patte un procédé machiavélique. Séduction, tromperie et empoisonnement : le cocktail au Valium concocté par la veuve noire était particulièrement rodé. Pourtant, face à la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, la sentence s'est avérée moins lourde que prévue. Les réquisitions du Parquet suggéraient 30 ans de réclusion. Au terme des débats et d'une analyse de la personnalité de cette veuve noire à la lumière de la justice, 14 ans, seulement, sont retenus.

Une justice à deux sexes ?

Cette affaire médiatique révèle une justice non pas à deux vitesses, mais bien adaptée aux cas. «Les peines infligées aux femmes condamnées sont généralement moins sévères» souligne Antoine Baduel, doctorant en droit pénal à Aix-Marseille Université. «Un contentieux moins complexe, un taux d'antécédents criminels moins élevé», les raisons listées par l'universitaire sont nombreuses pour expliquer cette donnée.

Si femmes et hommes répondent aux mêmes obligations devant la loi, des paramètres exogènes sont nécessairement pris en compte. Situation sociale, familiale et professionnelle : "les

peines sont similaires entre hommes et femmes, mais souvent moins sévères".

Veuf noir contre veuve noire : même sentence ? Dans son manuel de référence, Répertoire de droit pénal (Lefebvre-Dalloz, 2024), Catherine Ménabé affirme que "la réaction pénale à la criminalité n'est pas totalement neutre". "Les femmes sont non seulement moins criminelles mais elles sont aussi moins criminalisées" analyse-t-elle. Le sexe ayant "une influence sur le passage à l'acte criminel" il est logique de voir une "réaction pénale à la criminalité" différenciée, note la professeure.

Demain, plus aucune femme appelée à la barre ? Si l'idée semble illusoire, l'avenir pourrait bien appartenir à celles qui se lèvent tôt. Non pour garnir le rang des accusés, mais bien celui des jurés.

VS

Dans les tribunaux, femme libérée est aussi femme jurée

A Aix comme partout en France, la justice, nom commun féminin, s'accorde de plus en plus avec sa nature grammaticale intrinsèque.

Des mots aux actes. Grande cause du second quinquennat d'Emmanuel Macron, l'égalité des femmes et des hommes fait l'objet d'un plan d'application concret sur la période 2023-2027. «Tous et toutes égaux» : tel est le slogan qui vise à emporter l'ensemble de la société dans ce vaste horizon égalitaire. Si dans certains secteurs, l'égalité tarde à pointer le bout de son nez, la justice fait, elle, figure de bon élève.

«L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une priorité» confirme en ce sens Lamia Elouertatani Gillard. Cheffe de cabinet du procureur général de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, elle souligne l'engagement et les «efforts concrets déployés pour garantir un environnement professionnel équitable». Des journées de sensibilisation sont ainsi organisées au sein de l'institution aixoise, tandis qu'une réflexion plus générale est menée sur les violences sexistes et sexuelles dans l'environnement professionnel.

Un engagement suivi pour l'égalité

Ainsi, lors de la dernière édition de la Nuit

du Droit aixoise (3 octobre 2024), la cour d'appel a présenté un atelier innovant. Un casque de réalité virtuelle permettait une sensibilisation sur ces outrages et violences liés aux sexes ; «de manière immersive avant tout, dans un objectif préventif et pédagogique» explique Olivier Gontard, référent Egalité Femmes-Hommes de l'événement.

«On sent une réelle dynamique sur ces sujets» appuie la cheffe de cabinet. Statistiquement, ces efforts se ressentent. Le dernier rapport Références statistiques justice de 2024, publié par l'administration sous contrôle du Garde des Sceaux, note ainsi une prédominance de profils féminins dans nombre de métiers judiciaires. 70% des juges non-professionnels - siégeant dans les tribunaux de commerce notamment - sont ainsi des

2012 : Circulaire créant dans chaque ministère un poste de haut fonctionnaire à l'égalité des droits (hfed).

2018 : Premier rapport sur la question de l'égalité hommes-femmes.

2023 : Dispositif national pour parvenir à une égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs.

10%

des personnes condamnées pour violences volontaires sont des femmes.

38%

des personnes condamnées pour violences envers mineurs sont des femmes.

69%

des magistrats de l'ordre judiciaire sont des femmes.

Marseille Une greffière mise en détention pour soupçons de complicité avec un réseau de drogue

Vendredi 4 avril, une greffière du tribunal judiciaire de Marseille a été placée en détention provisoire. Elle est soupçonnée d'avoir transmis des informations confidentielles à un trafiquant de drogue avec lequel elle entretenait une relation. L'enquête menée par l'Office anti-stupéfiants (Ofast) sous la direction du parquet d'Aix-en-Provence, a conduit à la mise en examen de quinze autres personnes.

JB

Meurtre de la petite Lola La date du procès enfin connue

Trois ans après les faits, Dahbia Benkired sera jugée en octobre 2025 devant la cour d'assises de Paris pour le meurtre et le viol de Lola, survenus le 14 octobre 2022. Rapidement interpellée, elle avait été placée en détention provisoire pour «meurtre accompagné d'actes de torture et de barbarie sur mineur de moins de 15 ans».

JB

femmes.

On retrouve un chiffre encore plus fort du côté du personnel des tribunaux et des parquets. Une écrasante majorité (84%) de ces professions sont exercées par des femmes.

«Je note une féminisation certaine des institutions judiciaires» abonde, dans le même sens, Séverine Pardini-Battesti. Journaliste judiciaire pour divers titres provençaux, cette habituée des tribunaux aixoises note «un mouvement perceptible depuis plusieurs années».

Cette réussite du ministère de la Justice dans la féminisation de ses institutions a d'ailleurs été relevée. Suite à ses différentes prises d'engagements au travers de circulaires et notes d'intention fortes dans les discours des différents Gardes des Sceaux depuis 2017, l'Association des normes françaises (Afnor) a récompensé cet engagement. Depuis 2020, la justice française arbore fièrement son double label «égalité hommes/femmes» et «diversité».

En 1862 Victor Hugo écrivait qu'une «moitié de l'espèce humaine est hors de l'égalité». Ses Actes et paroles semblent avoir été suivis. Dont acte !

GM

RENCONTRE HÉLÈNE JUDES, la voix féminine de la justice aixoise

«En tant que femme, j'ai forcément dû en faire plus»

Dans un milieu longtemps marqué par une prédominance masculine, la question de la place des femmes dans la magistrature reste d'actualité. Pour mieux comprendre les enjeux concrets liés à cette réalité, la présidente de juridiction Hélène Judes partage son expérience. Son témoignage offre un regard lucide sur l'évolution de la profession, les obstacles persistants, mais aussi les avancées en matière d'égalité dans le monde judiciaire.

En tant que femme, comment avez-vous vécu votre parcours dans le monde judiciaire et avez-vous ressenti le besoin de devoir faire davantage vos preuves en début de carrière ?

Plus jeune, j'ai exercé des fonctions pénales, notamment celle de juge d'instruction. À l'époque, le milieu de la magistrature était encore majoritairement masculin, et en tant que jeune femme, il fallait en faire un peu plus pour s'imposer. C'était surtout vis-à-vis des enquêteurs qu'il fallait affirmer son autorité, d'autant plus quand on était débutante. Je ressentais le besoin d'imposer une certaine image de respect, parfois de manière un peu excessive, pour asseoir ma légitimité.

Aujourd'hui, avez-vous pu constater une évolution ?

Oui, avec le temps et l'expérience, j'ai le sentiment de ne plus avoir à prouver quoi que ce soit.

Avec l'expérience, avez-vous observé des évolutions dans la place des femmes au sein de la magistrature ?

Oui, le milieu de la justice est aujourd'hui beaucoup plus féminisé. On est passé d'une majorité d'hommes à une majorité de femmes dans le corps de la magistrature. La fonction de juge porte une dimension symbolique forte, qui instaure d'emblée une certaine distance et un respect, quel que soit le genre. J'ai aussi le sentiment que beaucoup de femmes s'imposent elles-mêmes un plafond de verre. Par exemple, plus de 70 % des chefs de juridiction sont encore des hommes.

Quels sont, selon vous, les défis spécifiques que rencontrent les femmes dans ce milieu ?

Le principal défi reste la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, notamment lorsqu'on envisage des fonctions de



Hélène Judes, Présidente du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence - BL

« Plus de 70 % des chefs de juridiction sont encore des hommes. »

chef de juridiction. Les mentalités n'ont pas tant évolué : ce sont encore majoritairement les femmes qui assument la charge des enfants. Beaucoup réduisent leur temps de travail pour cette raison. Malheureusement, je n'ai pas l'impression que les choses progressent vraiment sur ce point, alors qu'il y aurait matière à le faire.

Pensez-vous que les femmes apportent une approche différente dans l'exercice de la fonction judiciaire ?

Je ne pense pas qu'il y ait de réelle différence entre un homme et une femme dans la manière de juger. On applique la loi, et la fonction de juge implique une forme de désincarnation, une neutralité. Personnellement, je n'ai jamais fait de lien entre ma vie personnelle et mes décisions professionnelles. Que l'on soit un magistrat ou une magistrate, j'ai toujours constaté que l'on jugeait de manière similaire, avec la même distance émotionnelle.

Selon vous, les jeunes femmes sont-elles confrontées à des obstacles spécifiques en début de carrière par rapport à leurs homologues masculins ?

Beaucoup de jeunes femmes ont le sentiment qu'elles doivent en faire plus, mais c'est souvent une pression qu'on s'impose à soi-même. Personne ne nous le demande réellement. Cela dit, il arrive que certains auteurs d'agressions verbalisent une réticence à être jugés ou défendus par des femmes. Ils semblent penser que nous sommes plus dures avec eux. Finalement, j'ai parfois le sentiment que ce métier est aujourd'hui moins égalitaire pour les hommes que pour les femmes.

Pensez-vous que la fonction publique permet une réelle égalité professionnelle ?

Oui, l'avantage de la fonction publique, c'est que l'on entre par concours, et ce qui compte ensuite, c'est la fonction que l'on occupe. Dans notre corps, il y a une forme d'égalité réelle : chacun est respecté en fonction de son poste.

par Bertille LAGARRIGUE